

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 22-26 octobre 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2007/5(A,B,C,D,E,F,G)/2

19 octobre 2007

ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (CCQAB)

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du CCQAB sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.2/2007/5-A/1)
- Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services (WFP/EB.2/2007/5-B/1)
- La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-D/1)
- Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2007/5-E/1)
- Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.2/2007/5-G/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES –
NEW YORK

Référence: AC/1638

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

17 octobre 2007

Madame la Directrice exécutive,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif concernant les documents suivants qui lui ont été présentés par le Programme alimentaire mondial:

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.2/2007/5-A/1)
- Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services (WFP/EB.2/2007/5-B/1)
- La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-D/1)
- Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2007/5-E/1)
- Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-F/1)
- Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.2/2007/5-G/1)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir soumettre le rapport du Comité, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session. Une version imprimée du document dans toutes les langues sera à adresser au Comité consultatif dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Madame la Directrice exécutive, l'assurance de ma très haute considération.

(*signé*) Rajat Saha
Président

Mme Josette Sheeran
Directrice exécutive
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome
Italie



PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Ressources, questions financières et budgétaires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné le Plan de gestion du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice biennal 2008-2009 qui comprend le budget proposé pour le prochain exercice et d'autres documents dont la liste figure à la fin du présent rapport. À cette occasion, il a eu des entretiens avec le Directeur exécutif adjoint et d'autres représentants du PAM qui ont fourni des informations supplémentaires.

Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009

2. Le budget proposé pour l'exercice 2008-2009, qui est présenté dans le Plan de gestion (WFP/EB.2/2007/5-A/1), s'élève à 6 167,7 millions de dollars É.-U. dont 5 414,1 millions de dollars, soit 87 pour cent, sont destinés à couvrir les coûts opérationnels et les coûts d'appui directs. Les opérations correspondantes visent à fournir 7,8 millions de tonnes de produits à 89,9 millions de bénéficiaires dans 76 pays (par. 69-71). Ce budget ne comporte aucune allocation pour de nouvelles situations d'urgence, lesquelles seront prises en compte dans une mise à jour du Plan si et quand elles se produiront. Le Comité consultatif note que le Plan de gestion pour l'exercice 2008-2009 est conçu comme un moyen de poursuivre les opérations en cours et devra être revu à la lumière du nouveau Plan stratégique du PAM qui sera prêt en juin 2008 (par.10).
3. Les besoins opérationnels totaux du PAM pour l'exercice 2006-2007 s'établissaient initialement à 6 353 millions de dollars, et les dépenses totales de l'exercice sont estimées à 5 935 millions de dollars, soit 7 pour cent de moins que le montant prévu dans le budget initial.
4. Sur les ressources totales nécessaires pour l'exercice 2008-2009, un montant de 345 millions de dollars est prévu pour le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP), ce qui correspond à une réduction de 21 pour cent en termes réels par rapport à l'exercice 2006-2007. Il est indiqué au paragraphe 10 du Plan de gestion que, lorsque la structure du budget AAP pour l'exercice biennal 2006-2007 a été élaborée et approuvée en 2005, elle était fondée sur l'hypothèse que la survenance de plusieurs nouvelles crises de grande envergure continuerait de générer les recettes nécessaires pour financer le niveau et la structure du budget AAP qui avaient été établis en 2004-2005, et que, si ces recettes ne se matérialisaient pas, le déficit correspondant serait comblé au moyen des réserves AAP accumulées les années précédentes. Comme aucune nouvelle crise de grande ampleur ne s'est produite pendant l'exercice 2006-2007, et en l'absence d'une réduction globale de la structure AAP, les réserves en question sont tombées à un niveau si bas que, d'après les projections actuelles, elles représenteront à la fin de 2007 l'équivalent de moins d'un mois de dépenses AAP. Il sera impossible de maintenir en l'état les dépenses AAP au-delà de la fin de 2007. En conséquence, la direction du PAM a décidé de procéder à une restructuration organisationnelle ainsi qu'il est proposé dans le Plan de gestion. Le Comité consultatif se félicite de l'action ainsi entreprise.
5. Les principaux changements prévus sont les suivants: a) rationalisation de la structure organisationnelle au siège, le nombre de départements devant être ramené de quatre à deux et celui des bureaux régionaux de sept à six; b) réduction de l'ensemble des effectifs de 290 postes financés au titre du budget AAP, les suppressions les plus importantes en pourcentage devant être opérées au siège; c) reconfiguration des bureaux de liaison;



- d) recours aux prestations extérieures et transfert de certains processus opérationnels à des emplacements moins coûteux et autres changements. Le Comité note que le PAM se propose de procéder à la restructuration de manière à ne pas nuire aux bénéficiaires les plus vulnérables (par. 7 et 12). Il a appris, en réponse à une question que, pour limiter au minimum les répercussions de la restructuration sur le personnel, le PAM a décidé de bloquer le recrutement extérieur en septembre 2006 et a approuvé un programme de retraite anticipée et de départ en juin 2007.
6. Le Comité note cependant que, ainsi qu'il ressort du tableau IV.5 (par. 284), le budget d'appui aux programmes du siège pour 2008–2009 s'établit à 42,7 millions de dollars, soit une augmentation de 1,3 millions de dollars par rapport au budget de 41,4 millions de dollars qui est estimé pour 2006–2007.
 7. Pour l'exercice 2008–2009, un montant de 26,6 millions de dollars est prévu pour la contribution du PAM aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. En réponse à une question, le Comité a été informé que la part des dépenses globales revenant au PAM est fondée sur le pourcentage des effectifs de personnel. Afin d'approfondir l'examen des coûts du Département, le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de Secrétariat a créé un sous-comité chargé d'examiner les coûts et l'utilisation du budget du département de façon à ce que les organisations tirent les meilleurs avantages de leur participation. Le PAM est représenté au sein de ce comité.
 8. En ce qui concerne la structure et la présentation du Plan de gestion 2008–2009, le Comité consultatif prend note des changements apportés par rapport aux plans antérieurs (par. 65). Tout en comprenant bien que ce Plan est l'aboutissement d'un processus de consultation général et approfondi, le Comité est d'avis que le document pourrait être plus bref et comporter moins de répétitions. Par exemple, le tableau présentant le projet de budget figure à la fois aux paragraphes 21 et 70 et le budget opérationnel par catégories d'activités présenté au paragraphe 22 apparaît de nouveau au paragraphe 119. Les paragraphes 30 à 34 sont identiques aux paragraphes 92 à 96. Dans certains cas, les mêmes informations sont présentées de manière fragmentaire dans différentes sections. Alors que le Chapitre IV traite du budget administratif et d'appui aux programmes, la définition des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP), est donnée au Chapitre I (par. 66) et il est question du Compte de péréquation des dépenses AAP aussi bien au Chapitre I (par. 60) qu'au Chapitre II (par. 102 à 104). Les informations concernant les dépenses AAP pourraient être regroupées avec renvoi aux passages pertinents le cas échéant.
 9. **Le Comité recommande que le PAM s'efforce de réduire au minimum ces répétitions dans les plans de gestion à venir de façon à présenter un document rationnel, concis et facile à lire. À cet égard, le PAM pourrait envisager de présenter les informations de caractère général, comme les définitions et les tableaux statistiques, en annexe aux principaux chapitres ou à la fin du document.**
 10. Le Comité consultatif a fait figurer un organigramme révisé à l'annexe I du présent rapport. Il estime que dans les budgets proposés à l'avenir, les besoins de personnel doivent être présentés comme dans le budget ordinaire des Nations Unies en indiquant clairement les demandes de postes supplémentaires, la reclassification de postes à un niveau inférieur ou supérieur, les suppressions de postes et les changements d'affectation, le cas échéant.

Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services

11. Dans son dernier rapport concernant le PAM (WFP/EB.A/2007/6 (A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2), le Comité consultatif a recommandé que le PAM mette fin au paiement des indemnités de départ qui ne sont pas spécifiquement prévues par le Statut et le Règlement du personnel aux employés titulaires d'accords de service spéciaux, de contrats de services et d'engagements pour une durée limitée. Le Comité a également recommandé que le Conseil d'administration n'approuve pas la création d'une réserve pour le versement de ces indemnités qui est proposée. À ce propos, il se félicite que le Conseil ait entériné ses recommandations en juin 2007.
12. Dans le document WFP/EB.2/2007/5-B/1, le PAM a demandé à titre exceptionnel, de procéder au versement des indemnités de départ approuvées par le Directeur exécutif de 2004 à 2006, aux titulaires de contrats de services dont l'emploi doit prendre fin pendant la compression des opérations prévue pendant les années 2007 et 2008. En réponse à une question, le Comité a été informé que le PAM ne prendrait pas de nouveaux engagements relatifs au versement d'indemnités de départ au personnel de cette catégorie à partir de juin 2007. Les engagements en cours au titre d'indemnités de départ se chiffrent approximativement à 343 100 dollars et le dernier versement d'indemnités de ce genre devrait être effectué en mars 2009 en faveur du personnel de l'intervention la plus importante d'Angola.
13. **Le Comité consultatif, étant bien entendu que le PAM ne prendra pas de nouveaux engagements à l'avenir, recommande que le Conseil d'administration approuve, à titre exceptionnel, le versement des indemnités de départ engagées avant juin 2007.**

Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

14. Le Comité consultatif, ayant examiné le Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-D/1), note que le PAM soumet un rapport intérimaire à ce sujet à chaque réunion du Conseil d'administration, comme il y a été invité. Étant donné que le Conseil tient trois sessions par an, trois rapports intérimaires séparés sont donc soumis chaque année. Le Comité constate que, vu la fréquence de ces rapports, le temps manque souvent pour mettre en oeuvre ces recommandations et les faire approuver par le Conseil; en conséquence, les rapports intérimaires ont tendance à être répétitifs et peu utiles pour suivre les activités. **Le Comité estime donc que le Conseil d'administration pourrait envisager de recevoir en principe un rapport par an sur l'application des recommandations.**

Rapport d'activité sur le système WINGS II

15. Le troisième rapport d'activité sur WINGS II (Système mondial et Réseau d'information du PAM) est présenté sous la cote WFP/EB.2/2007/5-G/1. Ce projet, approuvé initialement par le Conseil d'administration en octobre 2005 dans le contexte du Plan de gestion 2006-2007, vise à mettre à niveau le système d'information et les processus internes du PAM afin de faciliter, entre autres, l'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Une enquête externe et une enquête interne ont été réalisées respectivement en juin et juillet 2007 pour savoir dans quelle mesure le PAM était prêt à introduire les modifications requises. Alors qu'un dernier avis émanant de l'enquête externe est attendu pour le milieu d'octobre 2007, l'enquête interne a recommandé de réduire au début l'ampleur des changements à un niveau plus facile à gérer et moins coûteux, ce qui retarderait le démarrage de la reconfiguration et de la mise en place du



projet. Le Comité note que le projet devrait être mis en service au quatrième trimestre de 2008 (WFP/EB.2/2007/5-G/1, par. 11).

Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public

16. Le PAM est l'une des institutions des Nations Unies qui ont décidé d'adopter les normes comptables internationales du secteur public à compter du 1^{er} janvier 2008. Il a indiqué dans le document WFP/EB.2/2007/5-E/1, que la préparation à l'adoption de ces normes est bien avancée, notamment en ce qui concerne la présentation des états financiers, les stocks, les prestations dues aux employés et les immobilisations. Le Comité consultatif note que le PAM a pris des mesures afin d'identifier les données requises pour les soldes d'ouverture de façon à ce que l'état de sa situation financière au 1^{er} janvier 2008 soit conforme aux normes IPSAS. Le Comité note également que le PAM s'efforcera d'appliquer pleinement les normes IPSAS dans les états financiers de 2008 en prenant en compte le système WINGS actuel qui cadre avec certains éléments de ces normes et la mise en place attendue de WINGS II, système parfaitement conforme aux normes IPSAS, plus tard dans le courant de l'année 2008 (voir paragraphe ci-dessus).
17. Le Comité consultatif note en outre que les éléments de coûts actuellement inscrits dans le Plan pour 2008–2009 (produits alimentaires, transport extérieur, transport terrestre, coûts opérationnels directs et autres coûts opérationnels directs et éléments de coûts se rapportant au budget administratif et d'appui aux programmes) seront remplacés par de nouvelles catégories (produits alimentaires distribués, transport, salaires, entreposage, location et amortissement) dans les états financiers conformes aux normes IPSAS à partir de 2008 (WFP/EB.2/2007/5-E/1, par. 14). Le Plan de gestion constitue l'étape préparatoire et la base de la mise en œuvre des programmes du PAM et sert de référence pour suivre les progrès réalisés et rendre compte en cours d'exécution. Il est donc indispensable que le Plan de gestion cadre avec les caractéristiques financières imposées par les normes IPSAS. **Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par le PAM pour mettre en application les normes IPSAS. Dans ce contexte, il estime que le PAM devrait adapter la présentation des éléments de coûts dans le Plan de gestion au cours de l'exercice de façon à assurer un processus ordonné et cohérent d'exécution, de suivi et de comptes rendus.**
18. Le Comité note que le Groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion des chefs de Secrétariat ont élaboré, avec la participation du PAM, un modèle d'état financier conforme aux normes IPSAS et harmonisé pour l'ensemble du système des Nations Unies qui permet de varier la présentation d'une organisation à l'autre (WFP/EB.2/2007/5-E/1, par. 13).

Documentation

Pour approbation

- Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009 (WFP/EB.2/2007/5-A/1)
- Indemnités de départ pour les titulaires de contrats de services (WFP/EB.2/2007/5-B/1)

Pour examen

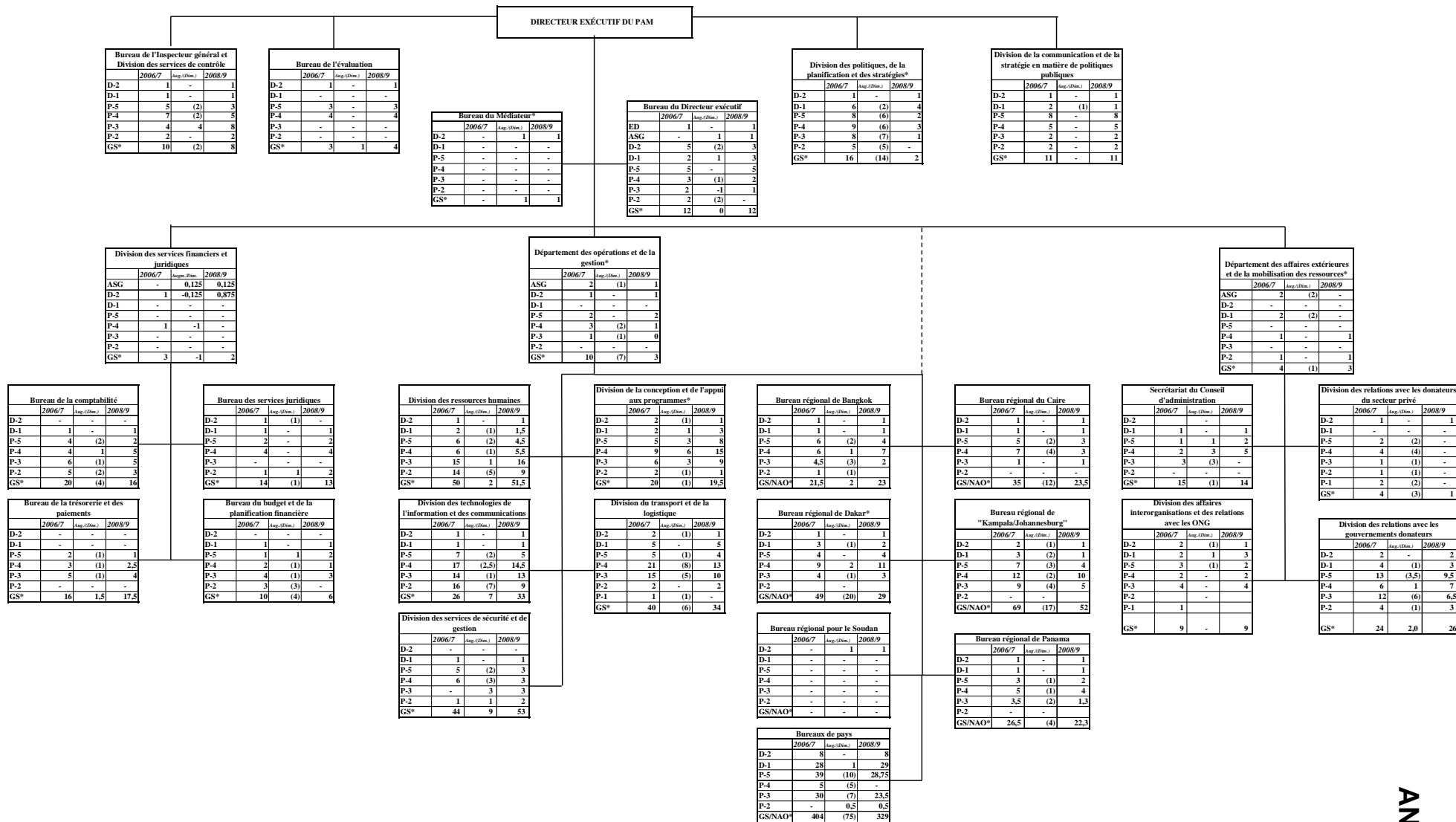
- La décentralisation a-t-elle répondu aux besoins opérationnels du Programme alimentaire mondial? (WFP/EB.2/2007/5-C/1)
- Rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-D/1)
- Audit spécial demandé par le Conseil d'administration concernant les activités du PAM en République populaire démocratique de Corée: Rapport du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2007/5-F/1)

Pour information

- Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public (WFP/EB.2/2007/5-E/1)
- Rapport d'activité sur le système WINGS II (WFP/EB.2/2007/5-G/1)

Programme alimentaire mondial

Structure organisationnelle et répartition des postes relevant du budget AAP (2006-2007 et 2008-2009)



* Le nombre de postes dans le Département des opérations et de la gestion en 2006-2007 comprend le personnel d'ODO et d'AD. La Division des politiques, de la planification et des stratégies et la Division de la conception et de l'appui aux programmes sont de nouvelles divisions résultant de la fusion de l'ancienne Division des politiques, des stratégies et de l'appui aux programmes, d'une partie du Bureau du Directeur des opérations et de la Division de l'évaluation des besoins, de l'analyse de la vulnérabilité et de la préparation aux crises. Le nombre de postes dans le Département des affaires extérieures et de la mobilisation des ressources en 2006-2007 comprend le personnel des Bureaux relevant de FD et PD. Le nombre de postes dans la Division de la conception et de l'appui aux programmes en 2006-2007 comprend le personnel d'ODM et d'ODA. Le nombre de postes du Bureau régional de Dakar en 2006-2007 comprend le personnel d'ODDY. En 2006-2007, le Bureau du Médiateur faisait partie du Bureau du Directeur exécutif. GS: services généraux; NAO: National Audit Office.



Répartition des postes relevant du budget AAP (2006-2007/2008-2009)

ANNEXE I